

AVIS

PREFECTURE DE L'ISERE
BUREAU DU DROIT DES SOLS ET DE L'ANIMATION
JURIDIQUE

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

**Projet concernant les travaux de protection contre le risque
d'inondation de la Bourbre**

Par arrêté préfectoral n°38-2022-06-16-00009 du 16 juin 2022, le Préfet de l'Isère a déclaré d'utilité publique le projet précité.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, cette déclaration d'utilité publique emporte modification du plan local d'urbanisme des communes de Chassignieu et de Pont-de-Chéruy.

En application des dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du même code, qui prévoient une formalité de publicité en cas de modification des plans locaux d'urbanisme des communes concernées, cet acte pourra être consulté et fera l'objet d'un affichage en mairie de Chassignieu et de Pont-de-Chéruy pendant un mois minimum à compter de la date de parution du présent avis dans la presse.
